

- VILLE de VALOGNES -

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION
du CONSEIL MUNICIPAL

Séance Ordinaire du 12 MARS 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, le DOUZE du mois de MARS, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, - légalement convoqué - s'est réuni à la Mairie - Salle Henri Cornat, en séance publique, sous la Présidence de **M. COQUELIN, Maire.**

Etaient présents : **M. Jacques COQUELIN, Maire,**
MM. Christian LAMOTTE, Jacky MOUCHEL, Mmes Anne-Marie GOLSE,
Odile SANSON, MM. Sylvain CAILLOT, Hubert VARIN, Adjoints au Maire
MM. Pierre COURSIER, Gérard BRÉBANT, Conseillers Municipaux Délégués,
MM. Jean-Paul LEDU, Lucien LECERF, Mmes Brigitte GRANDGUILLOTTE,
Ghislaine DENNEBOUY, Claudine COQUELIN, Marilyne MEYNE, M. Jean-
Louis VALENTIN, Mmes Elisabeth LEBRENE (à partir de 19 h 45 - DOB),
Patricia BELLOT, M. Edouard ROULLAND, Melles Stéphanie CHIGNARA,
Joséphine LALLEMAND, M. Fabrice RODRIGUEZ, Mme Sylvie HERVIEU,
M. Didier GOUJON, Mmes Ingrid DESRUES (à partir de 20 h 10 - DOB),
Sylvie BÉCHET, Conseillers Municipaux,

formant la majorité des Membres en exercice.

Absents excusés : **M. Jean-Marie LOSIO, Conseiller Municipal (pouvoir à M.**
Lucien LECERF), Mme Elisabeth LEBRENE, Conseillère Municipale (jusqu'à
19 h 45), Mme Ingrid DESRUES, Conseillère Municipale (jusqu'à 20 h 10), M.
Robert RETOUT, Conseiller Municipal, Mme Sabrina SPASSEVITCH,
Conseillère Municipale.

Melle Joséphine LALLEMAND a été désignée Secrétaire de séance.

Date de convocation : 05/03/2015

Date d'affichage : 05/03/2015

Nbre de Conseillers en exercice : 29

Nbre de Conseillers présents : 24 puis 26

Nbre de Conseillers votants : 25 puis 27

Réunion ordinaire du Conseil Municipal

JEUDI 12 MARS 2015 À 19 HEURES

Salle Henri Cornat

ORDRE DU JOUR

** Communications et informations diverses.*

** Approbation du procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 19 janvier 2015.*

** Décisions prises par le Maire en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.*

Débat d'Orientation Budgétaire 2015.

** Questions posées au Maire.*

.....
COMMUNICATIONS & INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire ouvre la séance et fait procéder à l'appel nominal par **Mademoiselle Joséphine LALLEMAND**.

Conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, sur proposition du Maire, **Mademoiselle Joséphine LALLEMAND, Conseillère Municipale, est désignée Secrétaire de séance.**

Au nom du Conseil Municipal, Monsieur le Maire adresse ses **CONDOLÉANCES** à :

- **Monsieur Marcel AUDOUARD**, ancien Maire de Valognes, pour le décès de son fils Philippe survenu le 27 janvier.
- **Monsieur Michel BERTEAUX**, ancien Responsable de la Direction Sport - Jeunesse - Vie associative, pour le décès de son père, survenu le 28 janvier.
- **La famille de Madame Marie-Thérèse BERTRAND**, ancien agent communal, décédée le 1^{er} février.
- **Madame Michèle HUBERT**, ancien Agent communal (Accueil), pour le décès de son époux, survenu le 8 février.

Et ses **FÉLICITATIONS** à **Madame Huguette VOISIN**, Agent Communal au Secrétariat des Services Techniques Municipaux, qui vient d'être réélue Présidente de l'Amicale du Personnel.

Puis il fait part des remerciements émanant de :

- **Monsieur Anthony TARDIVEAU, Président de VAL'ESPOIR**, pour le soutien et la mobilisation apportés par les Services Techniques et Sportifs pour le téléthon 2014.
- **Monsieur Xavier PILET, Président de l'Union Sportive Gymnastique**, pour la mise à disposition de la salle du Château et l'offre de places gratuites aux Musées, dans le cadre de l'organisation d'un loto le 9 janvier dernier,
- **Monsieur Claude LEDENT, Président de l'Association Valognaise de Loisirs**, pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle ayant permis d'organiser le Carnaval du 31 janvier dernier, qui fut une belle réussite.
- **Monsieur Jean-Pierre BERTEAUX, Maire de Tamerville**, pour le prêt de tapis de judo à l'occasion de la mise en place d'activités périscolaires du RPI Tamerville-Montaigu la Brisette.

COMMUNICATIONS MUNICIPALES

- ✚ **Printemps des jardins et des plantes organisé par l'AVL les samedi 14 et dimanche 15 mars 2015 au Complexe Polyvalent Marcel Lechanoine.**

Inauguration le samedi 14 mars à 19 h 00 - Possibilité de venir à 18 h 30 pour la visite des stands (intérieur et extérieur).

Stand du Service communal des Espaces verts et stand de la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin.

Une invitation a été adressée par mail aux Conseillers Municipaux, le 3 mars.

Découverte de l'aménagement du nouveau site des Cordeliers le samedi 14 mars à 11 heures.

Une invitation a été adressée aux Conseillers Municipaux avec la convocation à la présente réunion

- ✚ **Réunions municipales - Document remis ce soir aux Conseillers Municipaux**

MODIFICATIF
CHANGEMENT DE L'ORDRE DES COMMISSIONS

DATES	HEURES	OBJET	LIEU
Réunions des Commissions Municipales			
Lundi 23 mars	18 h 30	Commission Enseignement-Education - Aide à la réussite scolaire, précédée à 17 h 30 d'une visite de l'ancienne crèche	Salle Henri Cornat
Mardi 24 mars	18 h 00	Commission Finances - Développement local - Administration générale	Salle Henri Cornat
Mercredi 25 mars	18 h 00	Commission Environnement - Cadre de vie - Urbanisme	Salle Henri Cornat
Réunions du Conseil Municipal			
Jeudi 2 avril	19 h 00	Conseil Municipal (vote des Budgets)	Salle Henri Cornat
Réunion du Centre Communal d'Action Sociale			
Mardi 31 mars	18 h 00	Conseil d'Administration (Budget)	Salle Henri Cornat

 **Communauté de Communes du Cœur du Cotentin**

Monsieur Jean-Louis VALENTIN, Président, a adressé le 3 mars, un exemplaire du Recueil des Actes administratifs du 1^{er} semestre 2014. Ce document est tenu à la disposition des Elus au Secrétariat des Assemblées.

 **Procès-verbal du Conseil Municipal.**

Le procès-verbal de la réunion du 19 janvier, adressé aux Conseillers Municipaux à l'appui de leur convocation à la présente séance, est approuvé à l'unanimité.

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Monsieur le MAIRE informe l'Assemblée que, conformément à la délibération du Conseil Municipal du 14 avril 2014, reçue à la Sous-Préfecture de Cherbourg le 18 avril suivant, donnant délégation au Maire pendant la durée du nouveau mandat,

- de décider de la conclusion et de la révision de louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans,

- de décider de la passation et du règlement des marchés selon la procédure adaptée,

en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, celui-ci a pris les décisions suivantes :

[Extrait de la décision n° 1 du 12 janvier 2015](#)

Construction d'un bâtiment de vestiaires - sanitaires sur le site du Bourgneuf
Avenant n°1

Considérant qu'il y a lieu de déplacer le bâtiment sur une largeur de 5 mètres vers l'Est

Passation d'un avenant n°1 au marché passé selon la procédure adaptée avec l'entreprise **PIARD de COLOMBY**, pour le lot n°1 : gros oeuvre, pour un **montant de 1.892,40 €TTC.**

[Extrait de la décision n° 2 du 12 janvier 2015](#)

Construction d'un bâtiment de vestiaires - sanitaires sur le site du Bourgneuf
Avenant n°2

Considérant qu'il y a lieu d'agrandir l'auvent

Passation d'un avenant n°2 au marché passé selon la procédure adaptée avec l'entreprise **PIARD de COLOMBY**, pour le lot n°1 : gros oeuvre, pour un **montant de 1.196,48 €TTC.**

[Extrait de la décision n° 3 du 12 janvier 2015](#)

Entretien des espaces verts de la Ville
Avenant n°1

Passation d'un avenant n°1 au marché passé selon la procédure adaptée avec l'**E.S.A.T. (Etablissement et Service d'Aide par le Travail) de Valognes**, pour un **montant 4.217,75 € HT/an.**

(Travaux supplémentaires : entretien autour de la station d'épuration et de la chapelle de la Victoire).

[Extrait de la décision n° 4 du 26 janvier 2015](#)

Participation des organismes utilisateurs des services mutualisés de téléphonie, d'Internet et de ménage des parties privatives de la Maison des Services Publics

Vu le bail conclu entre la Ville de Valognes et la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin pour le Centre Médico-Scolaire,

Considérant les conditions de prise en charge des frais, arrêtées par les différentes parties, pour la mise en commun de services au sein de la Maison des Services Publics sise 22 rue de Poterie,

Passation avec la Communauté de Communes du Cœur du Cotentin d'une convention pour la participation aux frais afférents aux services mutualisés utilisés par le Centre Médico-Scolaire au sein de la MSP.

[Extrait de la décision n° 5 du 19 février 2015](#)

Mise à disposition d'une pièce située dans les salles du Petit Hamel

Considérant la vacance d'une pièce au sein des salles du Petit Hamel et la demande de locaux émanant de l'Association RM2VO (Rail Miniature de Valognes et du Val d'Ouve)

Passation avec l'Association RM2VO, d'une convention pour la mise à disposition à titre gratuit d'une pièce située à gauche en entrant au sein des salles du Petit Hamel, pour une durée d'un an prenant effet le 20 février 2015.

[Extrait de la décision n° 6 du 3 mars 2015](#)

**Modification du zonage d'assainissement
Groupement de commandes (Lieuxaint - Valognes - Yvetot Bocage)**

Considérant les résultats de la consultation, suite à l'appel public à la concurrence lancé le 14 janvier 2015

Passation d'un marché de service selon la procédure adaptée avec la SARL HYDRATOP de Ecuillé (49460), pour un montant de 2.010,00 € TTC.

[Extrait de la décision n° 7 du 3 mars 2015](#)

Aménagement de la rue Mauquet de la Motte et sécurisation des cheminements piétons

Considérant les résultats de la consultation, suite à l'appel public à la concurrence lancé le 29 janvier 2015

Passation d'un marché de travaux selon la procédure adaptée avec la **Société S.A. COLAS Agence LASNON de Brix**, pour un montant de :

- **tranche ferme : 194.197,50 € TTC**
- **tranche conditionnelle n°1 : 77.906,46 € TTC**
- **tranche conditionnelle n°2 : 26.418,14 € TTC.**

Le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité des Membres présents ou représentés,

ENTÉRINE les décisions prises par le Maire en application des dispositions de l'article L.2122-22 du Code général des Collectivités Territoriales et classées au Recueil des Actes Administratifs de la Ville de Valognes.

.....

DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2015

L'année budgétaire est rythmée par plusieurs étapes qui concrétisent l'expression de la politique municipale. Le budget est l'outil essentiel qui conditionne la réalisation d'un programme d'actions pour la collectivité. Le DOB est la première étape de ce cycle.

La loi du 6 Février 1992, dite loi A.T.R. (Administration Territoriale de la République) a créé l'obligation pour les communes de plus de 3500 habitants, d'organiser, dans les deux mois précédant le vote du budget primitif, un débat d'orientation budgétaire.

Les autres étapes de la vie budgétaire communale sont :

- Le budget primitif qui en découle, et qui traduira en chiffres les orientations du débat.
- Les décisions modificatives, qui interviennent en cours d'exercice et permettent de faire des ajustements par rapport au BP, en fonction des aléas financiers et des imprévus de la vie de la cité (recettes et dépenses).
- Le compte administratif, qui arrête les comptes de l'année précédente, et son pendant, le compte de gestion du receveur.

LES OBJECTIFS DU DEBAT

C'est un moment privilégié, avant la discussion du budget en lui-même, pour aborder la politique proposée par l'équipe municipale, pour tracer les grandes lignes des actions à mener sur l'année, et dégager les orientations pour les exercices suivants.

C'est l'occasion pour l'assemblée :

- De s'informer sur la conjoncture économique en général, et de prendre connaissance des éléments de la loi de finances qui ont une incidence directe pour les collectivités locales en général, et pour les communes en particulier,
- D'évaluer la situation financière de la collectivité.

Ce débat n'a pas de caractère décisionnel, il n'y a pas de vote. Il fait néanmoins l'objet d'une délibération. L'objectif est d'échanger sur les priorités à retenir en investissement, et aussi sur la politique à mener en fonctionnement, en tenant compte des données économiques connues à ce moment donné.

Ce débat est un acte à la fois technique et politique. Technique parce qu'il doit prendre en compte l'environnement macro-économique dans lequel il s'inscrit. Politique, car il préfigure les priorités qui seront validées dans le BP.

Ce débat est le premier de ce mandat. Cependant, l'équipe municipale est la même que lors du précédent : il ne sera donc pas question de rupture brutale de politique ou de changement radical, mais plutôt de continuité, avec la prudence que l'environnement économique nous incite à respecter. Pas de prospective hasardeuse non plus, même si des projets pluriannuels seront évoqués. La visibilité, même à deux ou trois ans, est totalement insuffisante, notamment en termes de recettes pour permettre une telle projection. Il serait trop facile de critiquer ensuite parce que le programme n'a pas été tenu...

A ce sujet, vous aurez remarqué la prudence extrême des termes employés dans la présentation du DOB au conseil communautaire où il est bien précisé qu'il s'agit d'un inventaire des opérations et non d'un plan de programmation.

PERSPECTIVES ECONOMIQUES 2015

Depuis 2008, le contexte économique est fortement marqué par les conséquences de la crise.

A 7,2 % en 2008, le taux de chômage a passé les 10 % en 2013 et est à 10,2 au second trimestre 2014. Il devrait se maintenir aux alentours de 10 % en 2014 et 2015. La situation s'est un tout petit peu améliorée en ce début d'année, mais c'est fragile et cela demande confirmation.

De même pour le « moral des ménages » qui semble connaître en février une éclaircie, qui serait favorable à la relance de la consommation et de l'investissement, mais cela reste, là aussi un frémissement...

Le premier objectif de la loi de finances 2015 reste, comme en 2014, la réduction du déficit public et l'équilibre des finances à atteindre d'ici la fin de la législature. Ainsi, la trajectoire présentée par le gouvernement doit permettre de ramener le déficit sous la barre des 3 % en 2017 (4,4 en 2014, 4,1 en 2015, 3,6 en 2016 et 2,7 en 2017).

La commission de Bruxelles vient d'accepter de repousser de deux ans cette échéance initialement prévue fin 2015. C'est la troisième fois en six ans qu'un délai supplémentaire est accordé. A noter qu'elle demande un effort de - 0,5 % alors que la loi de finances a prévu - 0,3 %. Le premier ministre a répondu que cela était possible, mais sans préciser comment... Nous ne sommes peut-être pas à l'abri de nouvelles mauvaises surprises.

Le déficit budgétaire serait en 2015 de 4,1 % du Produit Intérieur Brut (- 0,3). L'objectif fixé à 3,6 % en 2014 n'a pas été atteint.

Ces prévisions sont fondées sur une hypothèse de croissance de 1 % pour 2015 (0,4 en 2014), de 1,7 % en 2016 et de 1,9 % en 2017. Elles sont jugées optimistes par la plupart des experts.

L'inflation 2015 est estimée à 0,9 %.

Pour atteindre cet objectif de limitation de la progression des dépenses, le programme d'économies annoncé s'élève à 50 Md€ à l'horizon 2017. Il est d'ailleurs à noter que ces 50 Md€ ne sont pas formellement affectés à la réduction du déficit : ils viennent financer une part d'allègements fiscaux et sociaux du « pacte de responsabilité » (41 Md€). La qualification de participation au redressement des comptes publics est donc un peu trompeuse...

Sur ces 50 Md€, les collectivités locales contribuent à hauteur de 11 Md€ répartis par tiers sur la période 2015-2017, soit moins 3,67 Md€ pour 2015. Cet effort porte sur la Dotation Globale de Fonctionnement, déjà réduite de 1,5 Md€ en 2014. La baisse cumulée est de 11,8 % par rapport à 2013. Et il s'agit de notre capacité d'investissement !

Quant à la dette publique, son évolution reste préoccupante. Elle a atteint en 2014 un peu plus de 2000 milliards d'euros, soit 96 % du Produit Intérieur Brut.

Le Projet de Loi de Finances 2015 prévoit que le rétablissement des comptes publics repose à 80 % sur la maîtrise des dépenses publiques (Etat, Collectivités Locales et Sécurité Sociale).

Ces chiffres ont des conséquences directes pour les collectivités locales, puisqu'ils servent de bases au calcul des dotations de l'Etat.

LES COLLECTIVITES ET LE PROJET DE LOI DE FINANCES 2015 :

Les collectivités territoriales, qui ne représentent que 9 % de l'endettement public sont néanmoins fortement sollicitées pour participer à l'effort général de réduction des déficits.

En 2013, les dotations de l'Etat aux collectivités avaient été gelées (donc diminuées, puisque l'inflation, elle, ne s'est pas arrêtée).

En 2014, la Dotation Globale de Fonctionnement a été réduite de 1.5 milliard (3.33 %) et encore de 3,67 en 2015. Cet effort est réparti entre les différentes collectivités, mais le bloc communal en supportera 56 %. Dans ce bloc, les communes prennent 70 % et les EPCI 30 %.

Pour Valognes, cela correspond à une baisse, par rapport à 2014, de 199 429 €. Soit l'équivalent de plus de 5 points d'impôt (1 point = 37 816 €).

Cette diminution des dotations concerne aussi les régions et les départements et provoque donc un effet domino : ces deux niveaux diminuent leurs subventions aux communes et aux EPCI (moins un tiers depuis 2007). Par ailleurs, double peine, ces aides vont maintenant davantage aux communautés de communes et non plus directement aux communes.

Par ailleurs, les communes nouvelles et les communautés de communes fusionnées seront avantagées financièrement.

A ce recul inédit des dotations, s'ajoute la hausse des charges supplémentaires (CNRACL, revalorisation des bas salaires, glissement vieillesse technicité, rythmes scolaires, coût de l'énergie, inflation normative, etc...).

L'équation est malheureusement très simple : augmentation des charges, diminution des ressources. C'est une grande partie de la capacité d'autofinancement qui va être absorbée, et avec elle des possibilités d'investissement. C'est aussi, à court terme le risque de subir l'effet de ciseaux (dépenses supérieures aux recettes).

En revanche, le système de **péréquation horizontale**, le **F.P.I.C. (Fonds de Péréquation Intercommunal et Communal)**, mis en place en 2012 sera poursuivi et développé en 2015. Les dotations de péréquation vont augmenter, en passant de 570 millions en 2014 à 780 en 2015 pour atteindre en 2016, 2 % des recettes fiscales du bloc communal, soit un milliard d'euros. Cette évolution s'effectue d'autant plus aisément qu'elle repose sur une redistribution des ressources entre budgets locaux et aucunement sur un effort de l'Etat.

Les recettes des communes les plus riches sont écrêtées pour être redistribuées aux plus pauvres, la base de calcul étant le potentiel financier (potentiel fiscal + dotations).

Enfin il est à noter que la loi de Finances pour 2015 relève le taux de FCTVA de 15,761% à 16,404% pour les dépenses réalisées à partir du 1^{er} janvier 2015.

LA POLITIQUE MUNICIPALE : CONTINUITÉ

Le budget 2015, premier budget du mandat en année pleine, s'inscrit dans une logique toute simple : la poursuite de projets pluriannuels validés par AP/CP, auxquels viennent s'ajouter des opérations plus ponctuelles, mais néanmoins importantes.

L'endettement est mesuré, le recours à l'emprunt réservé pour l'investissement durable, et l'autofinancement dégagé nous permet d'abonder les recettes d'investissement, même si -et c'est un phénomène général- la réduction des recettes (dotations) conjuguée à l'augmentation des dépenses va avoir pour conséquence de diminuer cette marge d'autofinancement, ce qui aura à terme des effets négatifs sur notre capacité d'investissement, surtout si l'on souhaite maintenir le niveau des services publics à la population.

La pression fiscale sera maîtrisée, comme elle l'a été depuis 2008 (une seule augmentation en 2010, diminution en 2012, stabilité les autres années) conformément à nos engagements, et les taux ne seront pas modifiés en 2015.

La loi de finances prévoit une revalorisation des bases de 0,9 % (comme l'inflation estimée).

Les dépenses de fonctionnement seront gelées, dans la mesure du possible, à leur niveau de 2014. Sauf exception, les subventions ne seront pas augmentées, et des économies seront travaillées dans tous les domaines.

Nous proposerons une révision des tarifs des services municipaux.

La maquette du budget est en cours d'élaboration (Commission le 24 mars et séance budgétaire le 2 avril).

Nous confirmerons les principes déjà énoncés ici, qui s'inscrivent dans ce débat d'orientation. Le premier d'entre eux, et il est intangible, consiste à **adapter les dépenses en fonction des recettes** et de programmer les investissements en conséquence, sans dérapage fiscal.

Nous ne dépenserons pas l'argent que nous n'avons pas, et les investissements avanceront en fonction des possibilités financières, et notamment des subventions obtenues.

LES ORIENTATIONS D'INVESTISSEMENT 2015 : PRUDENCE ET PRIORITÉS

Mener à bien les projets d'investissements tout en maintenant le niveau des services et en contenant la pression fiscale sur les ménages. Cette maxime municipale reste et demeure notre constante.

Traditionnellement, les années d'élections sont marquées par un recul des dépenses d'investissement. Ce qui est inhabituel, c'est que ce recul devrait être accentué en 2015 par la baisse des dotations et le non recours au levier fiscal pour compenser.

Cette baisse de l'investissement aura des répercussions sur le développement des territoires et sur la croissance économique. A titre d'exemple, une baisse de 10 % des dépenses d'équipement des collectivités locales représente l'équivalent de 0,2 point de croissance en moins, avec les conséquences que cela implique (emploi) quand on sait que l'investissement local représente 75 % de l'investissement public.

L'investissement se décompose en deux grandes parties, il convient en effet de distinguer les projets majeurs, correspondant à une politique, bien identifiés, et l'investissement courant.

Dans un objectif annoncé de continuité, l'effort financier de cet exercice 2015 portera sur deux opérations majeures, faisant l'objet d'Autorisations de Programme/Crédits de Paiement :

1/ Nous proposerons la poursuite de la requalification du cœur de ville, dont la première phase est maintenant terminée (3,1 M€). L'opération complète, telle que validée par le conseil municipal, comportait 5 tranches. Nous engagerons la suite de ce chantier en débutant la tranche 2 estimée à 1,5 M€ (Bvd Division Leclerc - du rond-point de la place du Château au carrefour de la place Vicq d'Azir), en créant une AP/CP (800 K€ en 2015 et 700 K€ en 2016),

2/ L'aire d'accueil des gens du voyage fera aussi l'objet d'une AP/CP à hauteur de 835 K€ (630 K€ en 2015 et 205 K€ en 2016).

D'autres opérations importantes seront programmées en 2015 :

- L'aménagement de l'entrée d'agglomération route de Montebourg fera l'objet d'un crédit de 350 000 €,
- 170.000 € pour la réhabilitation des locaux de l'ancienne crèche et la sécurisation de l'entrée du groupe scolaire Alexis de Tocqueville.

Les opérations de rénovation urbaine feront comme chaque année l'objet de crédits conséquents, une enveloppe de 500 K€ y sera réservée.

L'enveloppe globale pour les investissements courants et l'entretien du patrimoine bâti ne sera pas négligée pour autant et sera maintenue aux alentours de 1,5M €.

Le budget que nous vous proposerons répondra donc à quatre impératifs essentiels :

- Mener à bien, progressivement, les investissements en concentrant les dépenses sur les grands projets sans négliger l'investissement courant,
- Ne pas augmenter les taux d'imposition,
- Contraindre au maximum les dépenses de fonctionnement, même si l'élasticité en ce domaine a ses limites, tout en maintenant le niveau des services à la population,
- Et enfin, garantir, pour les années à venir, une situation financière saine et stable en conservant des marges de manœuvre sécurisantes.

Voilà, mes chers collègues, le contexte dans lequel se présente la préparation de ce budget 2015.

Le débat est ouvert et je laisserai à M. le Maire le soin de le conclure.

Monsieur COQUELIN, Maire, laisse la parole à l'Assemblée. Interviennent alors Messieurs RODRIGUEZ et VALENTIN, Conseillers Municipaux.

(Arrivée de Madame LEBRENE) -

Intervention de Fabrice Rodriguez au nom de la liste « ensemble pour Valognes »

« Chers collègues,
Monsieur le Maire,

La loi de programmation et les deux lois de finances qui ont été votées ces derniers mois donnent une meilleure visibilité sur le cadre financier dans lequel s'inscrit votre nouveau mandat. On ne pourra plus avancer le prétexte de l'effet de surprise à chaque débat budgétaire...

Pour atteindre l'objectif national de redressement des comptes publics, il est demandé un effort de contribution à chaque échelon de l'administration territoriale, et des discussions entre le premier ministre et les maires de France sont en cours pour doser l'effort demandé aux communes. Valognes ne peut pas se dérober à cet effort collectif. Bien sûr, la conséquence directe et concrète, c'est la réduction de la Dotation Générale de Fonctionnement, réduction qui se poursuivra sur plusieurs années, au moins jusqu'en 2017. La baisse des concours financiers de l'Etat de 11 milliards sur trois ans se matérialise par 3,7 milliards de moins pour les collectivités territoriales dès 2015. Les collectivités du « bloc local » assumeront plus de la moitié (56 %) de cette contribution. Les conséquences sur le budget de la ville de Valognes ne seront pas négligeables. Nous avons pu le mesurer au mois de juin, lors du vote d'une DM de près de 600 000 € relative au défaut d'anticipation de la baisse de la DGF pourtant annoncée de longue date.

Vous l'avez dit vous-même, le budget 2014 était un budget de transition.

Dans un mois, vous nous présenterez le premier budget de votre nouveau mandat. Celui-ci sera le marqueur de la politique que vous entendez mener.

Nous avons bien compris que vous ne réaliserez pas tout ce que vous avez promis, qu'il vous faudra plus de temps que prévu, mais, ne nous projetons pas tout de suite dans un troisième mandat si vous le voulez bien.

Nous avons bien entendu aussi que vous ne nous présenterez pas de plan pluriannuel d'investissement. Lors du vote du budget 2015, nous attendons au moins la présentation des AP/CP qui engageront la commune pour plusieurs années et qui seront la traduction budgétaire du choix des projets qui auront votre priorité.

Monsieur le Maire, si la santé financière de la ville est globalement bonne, les dépenses courantes par habitant sont très élevées, trop élevées. Nous serions inquiets de ne voir aucun engagement significatif de votre part pour les réduire. Car c'est un plan d'économie d'ampleur qu'il faut mener, en s'interrogeant dans chaque service sur les façons de les réduire, en interrogeant les routines de travail : réduire les dépenses en consommables, réduire les envois de courrier au strict nécessaire, encourager les économies

d'énergie, recalibrer la flotte municipale de véhicules, ... Il n'est certes pas facile de contenir la dépense publique sans diminuer la qualité des services aux Valognais. Mais, il ne suffit pas de le proclamer ou de se plaindre de la hausse du « panier du maire » ou de simplement constater les effets du glissement vieillesse-technicité du personnel... Ou de parier sur la baisse des cours de l'énergie pour faire baisser les factures... Quels objectifs précis (services impactés, durée, évaluation...) pourrez-vous nous annoncer en matière de réduction des dépenses de fonctionnement ?

Et comment allez-vous contenir la pression fiscale ? Les valognais ne peuvent supporter une hausse de l'impôt, vous le savez bien. En ces temps difficiles, ne serait-il pas pertinent d'éviter les investissements hors de propos comme l'aménagement de la place Pierre Godefroy... Il est vrai que vous vouliez une Valognes « éblouissante », vous l'avez dit lors de la cérémonie des vœux. Mais vous voulez éblouir qui ? Et pourquoi ? Monsieur le Maire, croyez-vous sincèrement que cela correspond aux besoins de la population valognaise tel qu'elle est aujourd'hui.

Car si je prends appui sur le dossier d'Analyse des besoins sociaux de la population valognaise que Madame LE BELLER a réalisé et présenté au Conseil d'Administration du CCAS, en le complétant de chiffres extraits du dossier publié par l'INSEE sur la ville de Valognes, quelle est la réalité de situation économique et sociale locale ?

La population de Valognes vieillit : la part des moins de 45 ans est en très nette baisse. Depuis 2010, le nombre de décès est chaque année deux fois supérieur au nombre de naissances. Le nombre de ménages avec enfants diminue. Les jeunes partent.

La baisse démographique et le vieillissement de la population auront un impact considérable sur l'économie de la ville où plus de 60% des entreprises se situent dans le domaine du commerce, du transport ou du service et 20% sont des administrations publiques, l'ensemble représentant 79% des salariés travaillant à Valognes.

Il est urgent de développer une politique dynamique favorisant l'arrivée de jeunes couples et de jeunes parents, qui sauront pouvoir bénéficier ici des services de la communauté de communes en matière de petite enfance, et dont on facilitera l'installation notamment par l'accès à un logement social développé, rénové et réhabilité. A ce sujet, le gouvernement octroie une aide de 2 000 € pour chaque logement créé permettant l'accueil de population nouvelle. Nous voyons bien que la vente de terrain aux promoteurs ne suffit pas : de nombreuses parcelles sont invendues. Et comme Valognes a la réputation d'être chère, ce ne sont pas des jeunes qui viennent s'y installer.

Vous le savez bien, 57% des questions abordées lors des entretiens au CCAS sont des questions relatives au logement.

Sans cette politique, ce n'est pas la question de la reconstruction du groupe scolaire au Quesnay qu'il faudra envisager mais bel et bien seulement souhaiter qu'il ne disparaisse pas faute d'effectifs suffisants.

Monsieur le Maire, aujourd'hui, la réalité valognaise c'est le chômage qui augmente : 30% des jeunes sont touchés, c'est une progression importante des personnes vivant seules, des personnes âgées, des familles monoparentales, des couples sans enfant.

Ces quelques chiffres montrent combien il est urgent et nécessaire de renforcer le rôle fondamental du CCAS dont il faudrait augmenter les moyens. Les associations font un travail remarquable auprès des personnes fragiles et la transformation de l'hôtel Saint-Rémy en Maison des Solidarités leur permettra de gagner en efficacité, notamment par la mutualisation de leurs moyens. Mais on ne peut se reposer sur la seule action des associations.

Il est indispensable que la municipalité mette en œuvre une politique active de solidarité en programmant un plan d'actions d'ampleur en faveur des populations qui sont dans le besoin, en faveur du logement social et de la mixité sociale dans les quartiers de la ville.

Nous pourrions poursuivre en développant l'inadaptation du centre-ville à une population vieillissante, la nécessité de lutter pour maintenir une offre de santé publique de qualité, urgences y compris, ...

Dans ce domaine, construire un Pôle Libéral de Santé est peut-être une condition nécessaire pour faciliter l'implantation de nouveaux médecins sur le territoire mais elle n'est pas suffisante. Tout le monde aura bientôt le sien comme La Haye du Puits, Lessay, Carentan, et d'autres encore l'ont déjà. Savez-vous que celui de Pont-Hébert, ouvert en janvier n'a pas de médecins ? On le voit, c'est bien l'attractivité de Valognes, de la 4C et du Cotentin qu'il faut promouvoir, en dehors de nos propres frontières, pour faire venir ou revenir des habitants.

Mais il faut aussi voir plus loin.

Voir plus loin, c'est faire donc siens ces enjeux qui dépassent notre simple cadre communal au moment où Paris reçoit à la fin de l'année la Conférence sur le climat. Des enjeux certes éloignés de la simple administration quotidienne mais dont nous devons prendre notre part, à notre niveau territorial. En tant que Vice-Président de la 4C en charge de l'environnement, vous devez savoir que le Ministère de l'Écologie et du Développement durable apporte une aide financière aux projets répondant aux objectifs fixés par la loi sur la transition énergétique. Par exemple, l'acquisition d'un véhicule propre par une commune peut être subventionné. Rappelons le rôle moteur du Conseil Général dans ce domaine avec l'expérimentation de voitures à Hydrogènes. La CUC fait partie des lauréats de cet appel à projet du ministère, mais aussi la Communauté de Communes de La Haye du Puits. La liste a été dévoilée en février dernier.

Voir plus loin, c'est aussi se préparer à la révision - pour l'instant expérimentale dans 5 départements - des valeurs locatives appliquées aux logements d'habitation, valeurs locatives des logements qui n'ont pas été actualisées depuis 1970 et dont la révision devrait s'étaler jusqu'en 2018. Un dossier sensible à venir donc ...

Enfin, voir plus loin, c'est continuer à réfléchir localement aux possibilités offertes par la réforme de l'organisation territoriale de notre pays qui est en marche.

A l'instar de Sainte-Mère-Eglise ou de La Haye du Puits, ne serait-il pas opportun d'envisager la création d'une commune nouvelle avec nos plus proches voisins ? Au-delà de l'effet d'aubaine, n'y a-t'il pas, autour de Valognes, une cohérence des habitudes de vie des habitants qui justifie ce projet partagé de territoire?

La création d'une commune nouvelle de moins de 10 000 habitants regroupant Valognes et les communes voisines qui le souhaiteraient permettrait de garantir pendant 3 ans le niveau des dotations forfaitaires des communes ainsi réunies si elles s'engagent avant le 1^{er} janvier 2016. La dotation de solidarité rurale serait également maintenue sur la même période.

Dans un communiqué, l'AMF, présidée par François Baroin, voit dans la proposition de loi "une opportunité exceptionnelle" offerte aux élus pour "redéfinir eux-mêmes la commune, ... lieu d'exercice de la démocratie, dans un contexte de fortes contraintes financières et de mutation de l'action publique".

Enfin et toujours dans la logique d'adapter les collectivités territoriales au bassin de vie, ne serait-il pas opportun d'envisager le transfert de nouvelles compétences à l'intercommunalité comme la jeunesse ou la culture ? Posons-nous ces questions, collectivement, sans en rejeter l'idée a priori. Et n'oublions pas que la loi NOTRE prévoit le transfert de nouvelles compétences à la communauté de communes notamment, et pour ce qui nous concerne, la construction et la gestion des aires d'accueil des gens du voyage ainsi que la gestion de l'eau.

Pour autant, tous ces efforts seront vains, si nous ne nous regroupons pas, plus largement encore.

Selon l'INSEE, le Cotentin est l'un des 3 territoires de l'ouest de la France les moins attractifs. Le nier ou casser le thermomètre ne changera pas la réalité : chaque jour de nouveaux indicateurs ou des mauvaises nouvelles viennent le confirmer. Il n'est plus possible de poursuivre la même politique. Voilà pourquoi nous encourageons la création d'une commune nouvelle au sein d'un EPCI à l'échelle du Cotentin. Car nous croyons au développement économique de ce territoire rassemblé qui saura promouvoir son attractivité économique et touristique dont chacun profitera.

Voici Monsieur le Maire quelques pistes d'orientations budgétaires sur lesquelles l'opposition municipale est prête à œuvrer avec vous car il en va de l'intérêt général. J'espère encore croire qu'il sera possible de lire dans votre budget certaines inflexions qui iront dans ce bon sens ».

Intervention de M. VALENTIN

S'adressant à M. RODRIGUEZ : « S'il y a un effet de surprise, il existe aussi chez nous car vous parlez de défaut d'anticipation et de réduction des dotations. Le défaut d'anticipation a surtout été dû à la majorité politique que vous soutenez. Mais j'ai le souvenir, sous la précédente mandature, des critiques acerbes sur la réduction des dotations et, à l'époque, vous nous expliquiez que cela allait changer et que c'était de la responsabilité de l'ancienne majorité nationale, que ces réductions étaient la conséquence des choix que vous vous faisiez l'effort de redresser.

Non seulement vous ne l'avez pas fait mais vous avez accentué ces réductions au niveau national.

Vous êtes devenu brutalement des adeptes de la réduction des dépenses publiques après avoir été pendant des années, des zélés de l'augmentation des dépenses publiques et nous avoir dit, à chaque programme engagé, que nous ne dépensions pas assez. Maintenant vous dites que nous dépensions trop.

J'ai noté dans vos propos, des contradictions :

- Vous refusez la baisse des services à la population et vous refusez aussi l'augmentation des impôts parce qu'elle est impopulaire. Il est difficile d'avoir à la fois une augmentation des services et une réduction des impôts et quand on est aux affaires, il y a des contraintes auxquelles on ne peut se soustraire.
- Vous dites qu'il faut un plan concret et ambitieux de réduction des dépenses de la ville, mais qu'il faut aussi augmenter les moyens du CCAS avec une politique plus active des solidarités et du logement social. Vous voulez aussi des moyens plus accentués sur la transition énergétique et sur l'environnement ; mais cela a un coût de départ très élevé, même s'il y a des économies par la suite.
- En ce qui concerne ce qui a trait à la CCCC et au territoire du Cotentin, le vote du Budget aura lieu dans quelques semaines. Nous sommes partie prenante du programme d'économies décidé au niveau national et nous avons aussi des contraintes. Mais nous ferons tout ce que nous pourrons pour aider à l'attractivité des villes centres car la CCCC a besoin d'avoir des villes centres dynamiques qui puissent continuer à investir. Des programmes pourront venir relayer l'action municipale dans un certain nombre de domaines.

Concernant les transferts de compétences, cela a un coût. Il faut alors veiller à équilibrer cette prise en charge par rapport aux grands investissements décidés. Il y a un moment où on ne pourra plus tout assumer.

- Territoire du Cotentin

Je trouve comme vous qu'il n'est pas assez attractif. Il faut réfléchir aux moyens de nous unir, dès lors que nous en entrons dans une Normandie réunifiée et « alors que les petits risquent d'être mangés ». Nous n'avons pas peur des évolutions et Valognes a été précurseur puisqu'elle a toujours soutenu les rapprochements, qu'elle les a favorisés et qu'elle continuera à le faire. En tant que Président de la CCCC, j'y suis aussi favorable. Mais c'est facile de dire qu'il faut un EPCI du Cotentin tout de suite ; il faut convaincre les autres et qu'ils s'approprient le projet, car il ne peut pas se faire contre la volonté des populations et des Elus en place.

C'est un travail difficile. Il ne faut pas confondre vitesse et précipitation. Il faut faire droit à l'équilibre entre le monde rural et le monde urbain et maintenir un certain nombre de pôles de proximité dotés de moyens financiers et humains et de la légitimité démocratique sans laquelle ce type de structure sera vouée à l'échec ».

M. RODRIGUEZ reprend : « je suis heureux de revoir Monsieur VALENTIN et je suis heureux de voir qu'il y a des points sur lesquels nous sommes d'accord, notamment sur l'attractivité et l'intérêt du Cotentin. Sur ce point, nous oeuvrerons ensemble.

J'ai parlé de maintenir les services à la population, pas de les augmenter. Il s'agit de réorienter la politique et non pas d'en rajouter et de faire de nouvelles dépenses. Certaines dépenses doivent être réorientées vers les Valognais ».

INTERVENTION DE JACQUES COQUELIN, MAIRE

Je remercie M. Lamotte pour la présentation qu'il a préparée, permettant d'appréhender le contexte national des finances publiques et son incidence sur la situation particulière de notre collectivité.

Le budget 2015 s'inscrit dans un contexte inédit de baisse des dotations de l'Etat aux collectivités locales et notamment aux communes ; de plus, conformément à la loi de programmation des finances publiques 2014-2019, ce reflux devrait se poursuivre en 2016 et 2017.

Cette année-là, les versements de l'Etat aux collectivités afficheront une diminution de 12,25 milliards d'euros par rapport à 2013, soit l'équivalent d'un tiers de l'épargne brute du monde local en 2013, autrement dit un tiers de sa capacité à investir.

L'investissement public local est pourtant un moteur de la croissance nationale :

- L'investissement public local est un élément d'aménagement du territoire, l'investissement en infrastructures renforçant la qualité de services aux habitants,
- L'investissement public local renforce la compétitivité des bassins de vie,
- L'investissement public local a un effet de stabilisateur social car il permet de maintenir ou de créer des emplois sur les bassins de vie et préserve l'emploi local.

Aujourd'hui, l'investissement public, porté à 70% par les collectivités locales est gravement menacé par la réduction drastique des dotations.

Face à ce contexte, une des clés réside dans la maîtrise des dépenses de fonctionnement permettant de préserver l'épargne et donc des capacités à investir sans avoir recours au levier fiscal.

Pourtant, de nombreuses réformes législatives ont des conséquences directes, immédiates et obligatoires sur les finances des communes : réforme des rythmes scolaires, abandon des missions remplies par l'Etat pour l'instruction des autorisations du droit des sols, hausse des cotisations employeur à la CNRACL, revalorisation des salaires de la catégorie C , accessibilité des bâtiments....

Pour notre collectivité, il est à noter qu'entre 2013 et 2014 nos recettes de fonctionnement ont diminué de 6% et nos dépenses, malgré les obligations nouvelles pesant sur le budget ont été contenues à +2,25%.

Depuis 2008, nous n'avons jamais cessé de comprimer nos charges, à tous les niveaux, dans tous les services. Cette gestion rigoureuse, menée sans relâche permet à notre collectivité de maintenir à un bon niveau sa capacité d'autofinancement ; en effet, malgré la baisse de nos recettes, conjuguée à l'augmentation de nos dépenses obligatoires, la ville continue à dégager de l'épargne permettant de financer des investissements ; en outre, compte-tenu des résultats des exercices antérieurs, une affectation de 1 900 000 € pourra être envisagée pour le financement des investissements 2015.

Cette année encore, les investissements qui seront proposés lors du vote du budget et qui correspondent à une dépense nouvelle de près de 3,5 M€, pourront se réaliser sans aucune incidence sur la fiscalité et avec un recours à l'emprunt très limité.

L'ébauche du programme d'investissement vous a été donnée par M. Lamotte ; l'opération majeure de ce mandat sera constituée par la poursuite des travaux de requalification du cœur de ville dans le cadre du parti - pris architectural validé par le conseil municipal en 2010.

Nous proposerons donc en 2015 de voter une Autorisation de programme - Crédits de Paiement (AP/CP) de 1 500 000 € pour mettre en œuvre dès 2015 la 1ère tranche de la phase 2.

A propos de cette AP/CP permettez-moi de rappeler que c'est l'un des outils de la pluriannualité à laquelle certains font souvent référence. Mais la grande différence avec le Programme Pluriannuel des Investissements (PPI), c'est que l'AP/CP engage la commune dans la réalisation de l'investissement alors que le PPI ne l'engage en rien.

Dit autrement, le PPI demeure au stade de la probabilité alors que l'AP/CP est un engagement formalisé.

Il me paraît également nécessaire de rappeler qu'en principe, l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (art 1612-1 du CGCT)

Cela ne veut pas dire qu'il est inutile de faire des prospectives financières, soyez rassurés sur ce sujet car avec Christian LAMOTTE nous en avons toujours fait, c'est notre base de travail pour construire le budget chaque année.

(Arrivée de Mme DESRUES) -

Nous avons un programme, un projet de ville et nous entendons bien le mener à son terme.

Non, notre projet n'est pas trop ambitieux mais rappelons que l'Etat a changé les règles du jeu « après le début du match » et que cela en modifie l'approche.

C'est la raison pour laquelle dans un tel contexte général, face à la baisse des dotations, à l'augmentation des charges obligatoires auxquelles j'ai déjà fait référence dans mon propos, nous sommes contraints à la prudence.

Alors même que tout le monde, tous les Maires de toutes tendances confondues, s'accordent à dire que nous manquons cruellement de visibilité sur l'avenir de nos finances, quand ces mêmes élus locaux attendent anxieusement les lois de finances pour savoir à quelle sauce ils seront mangés, vous voudriez que je me projette sur les trois ou quatre ans à venir ?

Soyons sérieux !

Je ne tomberai pas dans ce piège car il vous serait trop facile ensuite de venir nous reprocher de ne pas avoir tenu nos engagements.

Notre projet sera rythmé à la cadence de nos possibilités financières. Nous l'avons toujours fait depuis 2008, c'est la garantie de maintenir nos finances saines.

Il nous faudra juste un peu plus de temps pour réaliser notre projet car nous ne voulons absolument pas augmenter la pression fiscale ».

M. COQUELIN ajoute : « Je voudrais confirmer ce que disait Jean-Louis VALENTIN à propos de Valognes et de l'élargissement du territoire. Nous avons en effet toujours été favorables à l'élargissement de l'EPCI notamment avec Bricquebec. Nous sommes une des rares Communautés de Communes située au-dessus du seuil de 20.000 habitants et nous travaillons encore avec d'autres Elus pour peut-être encore agrandir cet EPCI et travailler en commun.

Pour vous, M. RODRIGUEZ, Valognes n'est pas attractive.

Nous avons fait en sorte depuis 2008 de donner des possibilités à la création d'emplois. Le Syndicat Mixte du Cotentin va viabiliser une vingtaine d'hectares, la Communauté de Communes du Bocage Valognais avait viabilisé 4 hectares qui sont maintenant occupés par des entreprises qui ont elles-même créé des emplois. 4 autres hectares sont aussi en cours de viabilisation.

Nous avons tout fait pour rendre notre territoire attractif.

Nous voulons avoir un degré d'investissement important et contenir nos dépenses de fonctionnement et maîtriser la pression fiscale.

Nous aurons l'occasion de concrétiser ce Débat d'Orientation Budgétaire par le vote du Budget qui interviendra le 2 avril prochain ».

Après échanges de vues au sein de l'Assemblée, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** des différentes orientations annoncées pour l'élaboration du budget primitif principal 2015 de la Ville de Valognes.

QUESTIONS POSÉES AU MAIRE

M. GOUJON demande la possibilité de poser une question orale suite à l'indication par M. COURSIER d'une somme de 350.000 € en opération ponctuelle route de Montebourg.

Il souhaite une précision concernant le permis de construire du futur centre LECLERC et fait remarquer que, depuis une semaine, il y a une pelleuse sur la parcelle près du chemin des Miquelets. Il rappelle que, le 11 février 2013, le Conseil Municipal a donné son accord à la passation, avec la SAS VALDIS, représentée par Monsieur Hervé GOUSSAIRE, et le Département de la Manche, d'une convention tripartite de Projet Urbain Partenarial dans le cadre de la construction d'un hypermarché à l'enseigne E. LECLERC, en bordure de la Route Départementale n°974 avec réalisation d'un accès par centre giratoire et l'extension de réseaux publics.

« *Le calendrier des travaux est-il inclus dans le calendrier budgétaire ?* »

M. COQUELIN répond que le PUP doit être respecté et qu'il va falloir budgétiser les sommes afférentes en 2015.

En ce qui concerne les travaux, ils sont d'ordre privé. Ensuite il faudra mettre le PUP en place dans le courant de l'année. Il y aura donc une incidence financière sur le Budget 2015.

Aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire remercie ses Collègues et lève la séance à 20 h 20.